L'Arbre de Noël des Combattants Wattrelosiens

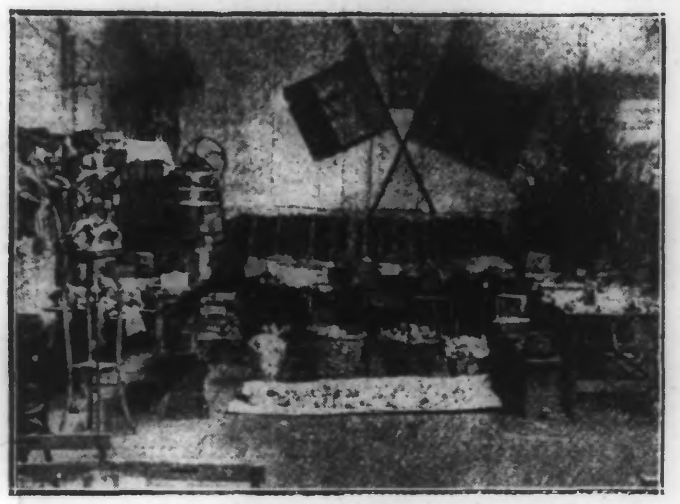

L'INSTALLATION DES SUPERBES LOTS ET JOUETS

Nous avons relaté, lundi dernier, la belle fête de famille à laquelle a donné lieu la distribution de l'Arbre de Noël organisé par le Comité de la Fraternelle des Combattants Wattrelosiens, que préside M. Cambray. Cette charmante réunion s'est terminée par une brillante tombola qui comportait de magnifique lots, ainsi qu'on peut le remarquer sur la photogravure ci-contre.

financière du 4e trimestre et de l'exercice de fin d'année. Ces deux rapports sont approuvés sans observation. Il est également donné lecture du rapport moral de l'année écoulée, qui fait ressortir une augmentation de 73 nouveaux membres.

Le président fait connaître le résultat du scrutin pour le renouvellement du mandat de trois membres de la commission qui sont réélus à l'unanimité, puis il donne connaissance à l'assemblée des nouveaux avantages qui seront accordés à partir du 1er janvier 1927.

MM. Vandekerchove et Paul Delannoy-Roussel disent tour à tour leur plaisir de se trouver au milieu des membres de la Saint-Pierre et de constater la bonne marche de la société: les chiffres qui viennent d'être donnés en disent assez long pour se passer de commentaires. En terminant ils souhaitent à tous les sociétaires, ainsi qu'à leurs familles, leurs meilleurs vœux pour l'année qui va commencer.

Après avoir répondu à plusieurs questions, M. Pierre Polleveys lève la séance.

FERMETURE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS. — A partir du 31 décembre, les cafetiers qui ont l'autorisation de jouer de la musique et de laisser danser dans leur estaminet, pourront prolonger jusque 24 h., les soirées des samedi, dimanche et lundi, au lieu de 22 h. précédemment accordées.

LES MEFAITS DE L'IVRESSE. — Mme Otlevaere, 39 ans, 41, rue de la Gare, à Croix, a porté plainte contre M. Rabah Berkens, 26 ans, demeurant à Croix, rue Léon-Gambetta, pour bris de glace à son établissement. L'Algérien a déclaré qu'étant en état d'ivresse, il ne se souvenait plus de rien.

MARCHÉ. — A l'occasion du Nouvel-An, le marché qui devait se tenir sur la place de Croix le samedi 1er janvier, aura lieu le vendredi 31 décembre, dans l'après-midi.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le rôle de l'impôt général sur le revenu et des bénéfices industriels et commerciaux n° 1, établi au titre de l'année 1921 pour les bénéfices ou revenus de 1920, exercice 1927, sont entre les mains du Percepteur, 81, rue d'Italie, à Roubaix.

POUR NOS VIEUX DE L'HOSPICE. — On nous communique :

Le Maire a reçu 40 francs comme argent de poche pour les vieillards, produit d'une collecte faite durant le banquet de Noël de la société colombophile du « Pigeon Roux », chez G. Coru, Vifs remerciements.

La Colonie Anglaise de Croix, dans un beau geste de générosité que nous tenons à signaler, a fait remettre à M. le Maire une somme de 503 fr. 45, produit d'une collecte faite à l'église anglicane de Croix, le jour de la Noël, et destinée à fournir aux bons vieux de l'Hospice quelques douceurs le Jour de l'An. Nous remercions vivement la colonie anglaise au nom des vieux de l'Hospice, de cette bonne pensée.

WASQUEHAL

LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA COMMUNE. — D'après une récente statistique, la situation économique de la commune de Wasquehal, s'établit comme suit: Sur les 32 établissements occupant un total de 2.351 ouvriers français et 992 ouvriers étrangers, 1 seul établissement occupant 8 Français et 3 étrangers, chôme totalement. Dans 23 établissements, il n'y a aucun chômage. Dans les plus gros établissements et notamment le texte, soit 7 usines chôment partiellement, c'est-à-dire que les ouvriers perdent de 8 à 36 heures par semaine. Le nombre d'ouvriers atteints par le chômage partiel s'élève à 1.415 pour les Français et 476 étrangers. En outre, il y a 78 chômeurs momentanément occupés ailleurs.

AVIS AUX FAMILLES NOMBREUSES. — Il est porté à la connaissance des familles ayant sollicité le bénéfice de la prime d'encouragement aux familles nombreuses qu'en vertu de la loi des finances promulguée au « Journal Officiel » du 19 décembre 1926, les allocations instituées par la loi du 22 juillet 1923, au titre de l'Encouragement national à donner aux familles nombreuses sont payables par mois et à terme échu. Cette nouvelle disposition est particulièrement importante pour les familles bénéficiaires de l'assistance aux familles nombreuses qui ont refusé le bénéfice de la prime d'encouragement en raison de ce que l'allocation qui pouvait leur être consentie au titre de la loi du 24 juillet 1923 était payable par semestre et non mensuellement.

Toutes les familles intéressées sont donc invitées à se présenter à la Mairie, 1er guichet, dans le plus bref délai, munies de leur livret de famille, de pièces justifiant de la nationalité française en vue de l'établissement de leur demande pour que le paiement de leurs allocations soit fait en temps utile.

AUX BAINS-DOUCHES. — A l'occasion du Nouvel An, l'établissement des Bains-Douches sera ouvert au public demain vendredi, de 8 h. à 20 h. 30. Il sera fermé le samedi 1er et le dimanche 2 janvier.

Comme à son habitude et afin d'éviter le chômage à ses nombreux ouvriers, FASHIONABLE, 89, boulevard de la Liberté, à Lille, et 7, avenue du Sénateur-Girard, à Valenciennes, offre à sa fidèle clientèle, jusqu'au 15 Janvier prochain, un costume veston ou un pardessus sur mesure, et pour dame, un magnifique manteau ou un tailleur sur mesure, au prix exceptionnel de **400** francs. 31399

WATTRELOS

RENOUVELLEMENT DES CARTES D'IDENTITE DES ETRANGERS. — Les étrangers n'ayant pas fait le renouvellement de leur carte d'identité et ceux qui n'en ont jamais été pourvus, sont avisés qu'ils ont à se présenter au Bureau des Etrangers, avant le 31 décembre. Ceci pour éviter les sanctions pénales prévues par la loi.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Il n'y aura pas de séance de consultations aujourd'hui, cinquième jeudi du mois. La prochaine séance aura lieu le jeudi 6 janvier 1927.

RECENSEMENT DES CHEVAUX ET PIGEONS VOYAGEURS. — Il est rappelé aux propriétaires de chevaux, juments, mules et mulets, ainsi qu'aux détenteurs de pigeons voyageurs qu'ils doivent, avant le 1er janvier, faire la déclaration à la Mairie. Des formules imprimées sont à leur disposition au Cercle; ceux qui en seraient défaits de leurs chevaux ou pigeons, sont tenus également de le déclarer. Les propriétaires sont invités à se conformer aux prescriptions qui précèdent, s'ils veulent s'éviter des ennuis.

SABLÉ DES FLANDRES
Création GESLOT & VOREUX 31176

LANNOY

LA PERCEPTION DE LA TAXE sur le chiffre d'affaires et les licences, aura lieu lundi 3, mardi 4 et mercredi 5 janvier, de 8 h. 30 à 11 h., au débit de tabac, 3, rue des Bouchers. Les débitants de boissons sont priés de se munir de la somme de 90 fr., pour la licence des six premiers mois de 1927.

LYS

A L'AVANT-GARDE. — A dater du 1er janvier 1927, les répétitions auront lieu à l'Ecole des garçons, rue de la Mairie, pour les deux sections (filles et garçons) aux jours et heures, et après : Garçons : jeudi, pupilles de 18 h. 45 à 19 h. 45, adultes de 19 h. 45 à 20 h. 45. Filles : jeudi et samedi, de 18 h. 45 à 20 h. 45. Les jeunes gens désirant faire partie de la société, sont invités à se faire inscrire au siège, les jours de répétitions.

RECENSEMENTS. — Bon nombre de possesseurs de pigeons voyageurs, ainsi que des propriétaires de chevaux, juments, mules, mulets, automobiles et motocyclettes, ont négligé jusqu'à ce jour, d'en faire la déclaration prescrite par la loi, à la Mairie. Ils doivent d'urgence, s'ils veulent éviter des poursuites, se présenter à la Mairie (3e guichet), afin de remplir les formules exigées.

HEM

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE ne recevra pas à l'occasion de la nouvelle année.

LA PERCEPTION DE LA TAXE sur le chiffre d'affaires et les droits de licence, ainsi que les impôts sur les automobiles, auront lieu le 7 janvier : de 8 à 11 h., chez M. Duquesne, à Hem-Bifur, et de 10 h. 15 à 11 h., à l'Hempempont.

LEERS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine Parent et fils, M. Ferdinand Dubem, 18 ans, tisserand, demeurant à Blandain (Belgique), rue Hoully, a reçu une écharde de bois dans le pouce gauche; 15 jours de repos.

CINÉ DUBUS, Rue des Champs
Aujourd'hui, matinée 3 h. Soirée 8 h.
Dernières représentations du grand succès :
La Veuve Joyeuse

CYSOING

PROCES-VERBAL pour scandale sur la voie publique a été dressé à charge du nommé F. Dekorte, sujet belge, par la gendarmerie locale.

RHUM
SAINT-ESPRIT
A TEISSEDRE & BORDEAUX
— EXIGEZ LE TIQUETTE EN LOSANGE —

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

SEANCE DU MERCREDI 29 DECEMBRE 1926

Le relèvement des tarifs de l'octroi. — Le tarif de l'eau potable. L'Ecole de rééducation des Mutilés. — Le budget primitif de 1927

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le mercredi 29 décembre, à 18 h. 30, sous la présidence de M. Dron, sénateur-maire, entouré des adjoints.

M. Pierre Castelain est nommé secrétaire de séance.

M. Gombert, secrétaire général de la Mairie, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

L'ACCIDENT DE LA RUE CARNOT

M. Ernest Delobelle lit une adresse de sympathie aux familles des victimes du récent accident de tramway de la rue Carnot et souhaite que la lumière soit faite sur les causes de cet accident.

M. Dron s'associe à cette déclaration.

LES RAPPORTS AU CONSEIL MUNICIPAL

M. Delobelle demande aussi que des dispositions soient prises afin d'éviter que des heures supplémentaires soient nécessaires aux employés de la Mairie pour l'élaboration des rapports au Conseil municipal, par respect de la loi de 8 heures et par raison d'économie.

M. Dron répond que ce travail est effectué dans les meilleures conditions possibles, sans exagérations.

VOIRIE: FIXATION D'ALIGNEMENTS

L'assemblée communale approuve:

1° La modification d'alignement apportée à l'entrée gauche du boulevard de l'Egalité, face à la propriété Tiberghien, et qui supprime un renflement nuisant à la visibilité sur le boulevard;

2° L'aménagement d'un vaste pan coupé, à l'intersection des rues du Beau-Laurier et de la Croix-Rouge;

3° Le prolongement de la rue de Rouen, en ligne droite, jusqu'à la rue de la Croix-Rouge, au niveau de l'usine Petit;

4° Le plan d'alignement portant de 7 mètres à 12 mètres la largeur de la rue de Normandie. M. Deborgère demande que cette rue soit poussée jusqu'au boulevard Industriel. Le service compétent étudiera cette proposition;

5° La mise à l'alignement de la rue de Mons;

6° L'acquisition d'un terrain situé rue Bonne-Nouvelle, à l'angle de la rue Blanche, pour mise à l'alignement.

BASCULES AUTOMATIQUES

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec une Société de Bascules Automatiques, qui se propose d'installer à différents endroits de la ville, des bascules, moyennant une redevance à la ville, de cent francs par an et par bascule.

QUELQUES ADJUDICATIONS...

Pour fournitures des denrées nécessaires à la nourriture des élèves pensionaires du Collège de jeunes filles, des marchés sont passés avec:

M. Liagre-Carette, 35, rue de Lille (grosse épicerie); M. Cousinne, 71, rue de Tournai (beurres et œufs); M. O. Leuridan, 172, rue de Menin (viande fraîche); M. J. Dupont, 102, rue de Menin (pain, farine); MM. Scalbert et Duetthe, 1, rue d'Havré (légumes, fruits, fromages); M. Selosse-Castelain, 23, rue du Calvaire (pommes de terre); Frigo Lebossé (viande frigorifiée); vieux chiffons et ferrailles; M. Boussemart, rue du Haut-Vinage, Wattrelos; fournitures d'essence: MM. Richmond et Cie, Tourcoing; charbons pour bâtiments municipaux: MM. Lepoutre-Six et Cie, et L. Vandenbroeck, de Roubaix; et Degroote-Mullié, de Tourcoing.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Traitements et indemnités. — L'assemblée communale donne un avis favorable, à:

1° A l'augmentation de 15 % du taux de traitement (ce qui porte à 2.070 fr. par an au lieu de 1.800 fr.), du personnel enseignant, des cours post-scolaires professionnels obligatoires;

2° A l'augmentation du traitement des maîtresses et maîtresses auxiliaires des cours de coupe (cours professionnels), augmentation de 225 fr. pour les premières, et 200 fr. pour les autres;

3° A l'unification et augmentation de l'indemnité à Tourcoing, allouée au personnel des établissements d'enseignement, sur les bases suivantes:

Lycée de garçons, collège de jeunes filles, instituts Colbert et Sévigné, écoles communales: A l'arrivée, direction, 200 fr.; personnel enseignant, 150 fr.; après 3 ans, 300 fr. et 300 fr.; après 6 ans, 700 fr. et 400 fr.; après 9 ans, 700 fr. et 500 fr.

4° L'augmentation de l'indemnité de surveillance des études des Instituts Colbert et Sévigné (de 600 à 800 fr.).

ABATTOIR MUNICIPAL

Relèvement du tarif de pesage. — L'article 3, réglant les droits sur les pesées est modifié ainsi:

Les pesées obligatoires restent gratuites; les pesées facultatives donneront lieu à la perception de droits suivants: jusqu'à 100 kil., 0 fr. 25; plus de 100 kil. et jusqu'à 300 kil., 0.35; de 300 à 1.000 kil., 0.50; de 1.000 à 2.000 kil., 0.90; de 2.000 à 3.000 kil., 1.30; de 3.000 à 4.000 kil., 1.70; 4.000 kil. et au-delà, 2.25.

Droit de cheville: Les droits de cheville sont triplés et portés à 3 fr. par tête de gros bétail, 1 fr. 50 par tête de veau gras ou de porc; 0.75 par tête de mouton.

Location des locaux. — Les prix de location sont portés, pour: Tout local situé au rez-de-chaussée: de 9 à 18 fr. par mètre carré et par an. Les greniers, de 3 à 6 fr., par mètre carré et par an, soit une augmentation de 100 pour 100.

UNE INTERVENTION DE M. INGHELS A PROPOS DES REUNIONS DE COMMISSIONS

Au sujet d'un règlement de mitoyenneté du presbytère de la Croix-Rouge, M. Kinnen demande à quelle date s'est réunie la Commission des travaux.

M. Inghels répond qu'il n'a plus convoqué la Commission depuis qu'un contre-ordre avait été donné à M. Dron lors d'une convocation effectuée par lui-même.

M. Dron dit qu'il ne se souvient pas. M. Inghels donne quelques précisions et M. Dron conclut que toute liberté est laissée aux adjoints pour les convocations des Commissions.

M. Dron. — Mettez un peu de bonne volonté, messieurs.

M. Inghels. — J'en ai beaucoup, Monsieur le Maire!

UN NOUVEAU MUSÉE

L'assemblée municipale émet un avis favorable à l'acquisition pour un prix de 650.000 francs d'une propriété située Square de l'Hôtel de Ville, et des deux maisons contiguës sises rue Alexandre Ribot, 1 et 3, appartenant à M. Ch. Pollet, décédé, pour y établir le Musée de Tourcoing.

L'AUGMENTATION DES DROITS D'OCTROI

Pour faire face aux dépenses prévues au budget de 1927, pour l'application des nouveaux projets, l'assemblée décide une majoration temporaire du taux des taxes d'octroi d'environ 40 % sur les tarifs de 1919, certaines d'entre elles n'étant pas augmentées

Cette augmentation laisse espérer une majoration des recettes de 1.900.000 fr.

Ce réajustement est fait pour cinq ans.

AUGMENTATION DU TARIF DES EAUX

L'eau coûtera, à partir du 1er janvier 1927:

Particuliers. — Eau potable: le mètre cube, 1 fr. 30, soit 0 fr. 40 de plus.

Eau de rivière: de 0 à 4.000 mc. par trimestre, le mètre cube, 1 fr. 10; de 4.000 à 30.000 mc. par trimestre, le mètre cube, 0 fr 60; au-delà de 30.000 mc. par trimestre, le mètre cube 0 fr. 25. Il n'y aura pas de minimum. Chaque produit partiel s'ajoutera au précédent.

Services communaux et hospitaliers. — Eau potable, le mètre cube, 0 fr. 70; eau de rivière, le mètre cube, 0 fr. 30.

M. Inghels donne quelques explications qui justifient cette augmentation. Il fait allusion au rapport sur cette question, inséré dans ses observations du budget primitif. M. Dron répond qu'il donnera toujours connaissance aux contribuables des motifs des charges qui lui sont demandées.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Approbation est donnée aux budgets primitifs pour 1927 du Bureau de bienfaisance et de l'assistance médicale gratuite. M. Dron souligne l'importance de cette dernière par le choix du médecin.

M. Delobelle demande que soient simplifiées les formalités de remboursements des bons du Bureau de bienfaisance.

HOPITAL ET HOSPICES

Pour l'hôpital, M. Dron remercie les membres de la Commission, dont un crédit accordé permettra l'achat d'une ambulance automobile et diverses dépenses d'entretien.

Pour les hospices, M. Dron remarque que la subvention de l'Etat dans les dépenses des vieillards hospitalisés descend à 30 p. c. au lieu de 50.

L'ECOLE DE REEDUCATION DES MUTILÉS

M. Dron envisage la question de l'Ecole de rééducation des Mutilés.

M. Dron. — Je regrette d'être tenu à la plus grande discrétion, mais plus tard vous verrez les dossiers. Huit ans après la guerre, nous avions pensé que l'Ecole n'avait plus la même raison d'être. On a l'air de tenir dans le Nord à la bonne éducation de l'Ecole, mais on ne peut ignorer que le Sanatorium n'a été prêté qu'à titre provisoire.

Le Sanatorium peut être reconnu public et recevoir alors 200 à 250 malades.

Nous avons essayé de concilier les intérêts: d'autre part, les ateliers, dortoirs, réfectoires pourraient continuer l'œuvre, étant utilisés pour la rééducation des victimes civiles ou d'accidents de travail.

Il faut compter les frais de construction de bâtiments supportés par la ville. Les locaux ont été affectés sans qu'un loyer ait été acquitté. L'Office National des Mutilés a prétendu que les frais d'entretien et de réparations incombaient aux propriétaires.

Cette plaisanterie là avait duré trop.

Pour vivre, il ne peut y avoir dans le même enclos, deux institutions, deux directions. La Presse s'est émue; une agitation s'est produite.

On ne peut plus élever notre budget. J'ai reçu une délégation du Comité départemental des Mutilés. Ses membres ont visité l'Ecole et se sont chargés de rédiger un rapport, à propos duquel je me suis entretenu avec la Préfecture.

Nous mettrons un esprit conciliant. Nous prouverons notre intérêt envers les mutilés; d'ailleurs, l'initiative de l'Ecole vient de nous. Si nous pouvions en faire une école d'accidentés civils, oui; notre bonne volonté n'est pas en cause.

D'ici dix à quinze jours, nous attendons une réponse de l'Office des Mutilés.

Le budget primitif de 1927

Le budget primitif de 1927 vient de paraître. Il n'est pas de notre intention de le publier en détail dès aujourd'hui, étant donné le nombre de pages qu'il comporte et l'importance des questions qui y sont traitées.

Le rapport du Maire comprend, en effet, trois parties:

Les considérations générales sur le budget primitif de 1927, l'étude des recettes et l'étude des dépenses.

Dans les considérations générales de M. Dron, remarquons d'abord que le dernier budget voté par l'ancienne municipalité pour l'exercice 1925 se chiffrait bien par des excédents importants, qui n'avaient pas un pouvoir libérateur immédiat. Au cours de l'année 1926: 1° L'Etat a pu payer une bonne part de ce qu'il devait pour sa contribution à la construction de l'Institut Colbert; 2° L'octroi n'a pas donné de déception, bien au contraire; 3° Le centime additionnel a progressé comme valeur et rapportera un million de plus.

Quant aux dépenses?... l'application du nouveau coefficient de vie chère coûtera deux millions ou deux millions et demi de plus et de nombreuses institutions sociales viennent apporter, pour 1927, une surcharge de dépenses que nous verrons en détail par la suite.

D'autre part deux grands projets: l'amorçage des premiers travaux du plan d'aménagement et le fonctionnement de l'Office public des habitations à bon marché demanderont un crédit de deux millions.

M. Dron dit comment il s'efforcera de trouver les deux millions nécessaires à la poursuite de son œuvre: Il y a l'octroi qui fournira les fonds nécessaires par une... majoration de taxes; le service des eaux apporte 1.200.000 fr. et le service d'électricité 3 millions.

Tout un chapitre vient ensuite exposer l'état actuel de la question des traitements des salaires du personnel municipal.

LES RECETTES

Les centimes ordinaires sont en majoration appréciable, et apportent une augmentation de 970.000 fr.

Le produit des taxes d'octroi est en augmentation de 2.000.000 fr.

Le seul chapitre des exploitations communales est en augmentation de plus de 10 millions.

En recettes extraordinaire, notons une subvention du département pour repaçage de la rue de Gand: 116.600 fr. et une annuité de 120.000 fr. à recevoir des Hospices.

Le montant des recettes ordinaires est de 40.985.122 fr. 83; celui des recettes extraordinaires est de 6.069.864 fr. 73, soit un total de 47.054.987 fr. 56, formant un excédent de recettes de 243.451 fr.

LES DEPENSES

Le montant des dépenses ordinaires est de 39.412.359 fr. 89; celui des dépenses extraordinaires est de 7.399.176 fr. 64, donnant un total de 46.811.536 fr. 53.

Dans les **dépenses ordinaires** intéressantes nous relevons:

1.000.000 pour l'entretien des propriétés communales; travaux de grosse réparation, 400.000 fr.; nettoiement des rues: en augmentation de 100.000 fr.; instruction publique et beaux-arts, 400.000 fr.; subvention aux hospices, 735.000 fr.; au Bureau de bienfaisance, 895.000 fr.; assistance aux vieillards, 904.350 fr.; sauvegarde des nourrissons, 218.500 fr.; crédit des fêtes, 175.000 francs.

Dépenses extraordinaires: Exécution du plan d'aménagement, 2 millions; prévision d'une dépense de 75.000 fr. pour l'organisation de la fête régionale de gymnastique qui aura lieu à Tourcoing en 1927.

Nous reviendrons demain, en détail, sur ce rapport, et ferons la comparaison avec les budgets des années précédentes.

Signalons, dès maintenant, que le crédit pour « Subvention à l'Union des Syndicats libres de Roubaix-Tourcoing » a été supprimé.

LA DISCUSSION DU BUDGET

Les salaires des travailleurs municipaux

M. Delobelle demande à M. Dron pourquoi il n'a pas envoyé un accusé de réception à une lettre du Syndicat des travailleurs municipaux, au sujet des salaires, refusant ensuite de recevoir une délégation.

— Je comprends, ajoute-t-il, qu'on ne peut tout régler en une séance. Mais il y a utilité de répondre ou d'accepter de recevoir une délégation. C'est normal.

M. Dron. — C'est normal! Je ne sais pas ce qu'on peut faire maintenant pour satisfaire les gens. Je croyais recevoir des remerciements. Ces revendications intéressaient la situation financière de la ville. Je n'ai pas le temps.

M. Inghels. — On en fait état dans le rapport et vous proposez la discussion à un autre moment.

M. Dron. — Moi, je déclare que je n'ai pas le temps.

M. Inghels insiste sur la force actuelle des syndicats. « Vous avez assez de largesses de vues, dit-il à M. Dron, à certains moments pour le comprendre. »

M. Delobelle. — La sympathie ne se tourne pas vers vous.

M. Inghels. — Vous voyez le tact avec lequel les employés communaux ont établi leurs revendications. Vous laissez celles du Syndicat des travailleurs municipaux sans réponse.

LES SUBVENTIONS AUX SYNDICATS

M. Kinnen, à propos de la suppression de la subvention aux Syndicats libres, dit qu'une demande avait été formulée par les Syndicats unitaires. Il estime que tous les salariés doivent être traités sur la même base; qu'un syndicat ne doit pas toucher 10.000 fr. et les autres, rien. Ils doivent être tous considérés également, blancs ou rouges.

M. Inghels. — Nous sommes pour l'unité syndicale, par la Confédération générale du Travail. Nos prédécesseurs avaient mis à l'écart les Syndicats communistes. Nous nous sommes trouvés devant cette décision.

Le Syndicat libre n'est pas un syndicat de Tourcoing, mais de Roubaix-Tourcoing. Nous n'avons rien à subventionner à Roubaix. Je suis l'auteur de la proposition de retirer cette subvention.

M. Inghels parle de l'immeuble de la rue des Poutrains, où deux syndicats, celui des contremaîtres et celui des employés, est, dit-il, en discussion avec un troisième, subventionné, selon lui, par le Consortium de l'Industrie textile. M. Inghels s'est entretenu de cette situation avec des représentants des deux premiers syndicats.

— Je suis très étonné. M. Kinnen, que ce soit vous, qui faites cette proposition.

M. Kinnen proteste et **M. Inghels** riposte: « C'est de la démagogie. Vous n'avez pas osé porter la question devant l'Administration municipale. »

M. Dron. — Un de nos collègues demande-t-il la parole?

Cette intervention met fin à la discussion.

LE THEATRE MUNICIPAL

M. Delobelle remarque le déficit de l'exploitation du Théâtre, malgré les relèvements des tarifs. « La question est difficile à régler. La Commission du Théâtre est plutôt technique. Nous voudrions que plusieurs conseillers municipaux y soient adjoints afin d'opérer un examen d'ensemble.

M. Dron. — Vous avez tous les éléments voulus.

M. Salembien. — Je puis vous les donner.

M. Inghels. — Mais il n'y a pas de contrôle.

M. Salembien. — Si, à la Commission des Finances. Les prévisions ne se sont pas réalisées mais les circonstances ont changé et les recettes et la clientèle ont diminué. Pour le mois d'octobre, les recettes prévues étaient de 94.000 francs pour 116.000 francs de dépenses. Il n'a été encaissé que 65.000 fr. C'est une conséquence de la crise actuelle.

M. Dron. — Il faut rendre le théâtre plus populaire et lui rendre aussi sa vitalité.

Sur l'avis de M. Salembien, M. Dron reconnaît le contrôle des dépenses.

DES STELES AU TERRAIN MILITAIRE DU CIMETIERE

M. Lefebvre espère que la pose des stèles sur les tombes du terrain militaire au cimetière deviendra une réalité cette année.

M. Dron: Nous verrons.

LE VOTE DU BUDGET

M. Dron met aux voix le budget qui est adopté à l'unanimité à mains levées.

M. Salembien souligne que le déficit de la ville, qui était de 10 millions 600.000 fr. au début de l'Administration actuelle, est descendu à 3.500.000 francs.

M. Dron. — Les dépenses ne seront d'ailleurs engagées qu'à mesure des disponibilités d'argent.

QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée communale donne son approbation à:

La réception définitive de la construction annexe à la Caserne des Pompiers, destinée à fournir huit logements aux sapeurs-pompiers. (Montant, 195.086 fr. 20).

— A la passation d'un marché avec « Eternit », pour la fournitures d'ardoises destinées à recouvrir des baraquements. (Coût, 7.154 fr. 63).

— Au remplacement de la bascule des Halles, remplacement estimé à 25.000 fr.

— A la nomination au Comité de Patronage des écoles primaires supérieures, de M. Inghels pour l'Institut Sévigné, et M. Scritte pour l'Institut Colbert.

— A la résiliation du bail des immeubles 17-19, rues des Orphelins, qui doivent être démolis pour utilité publique.

— Au renvoi à la Commission compétente d'un vœu de M. Scritte relatif aux pavages des rues du Dahomey et d'Amiens.

Le huis-clos est prononcé et la séance publique est levée à 20 h. 30.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, JEUDI 30 DECEMBRE:

Hôtel de Ville: Bureaux ouverts au public de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Caisse d'Epargne: Fermée.

Etablissement municipal de bains: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 18 h. 30.

Bibliothèque Communale: de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. 30.

Bibliothèque Populaire: de 16 à 18 h.

Bibliothèque Catholique, 8, rue des Orphelins, de 14 h. 30 à 16 h.

Marché: de 8 à 13 h.

Théâtre Municipal: 20 h. 15, « Azaïs », par la Tournée Baret.

UNE PROTESTATION de la Fédération des Amicales catholiques

Le président de la Fédération des Amicales catholiques de Tourcoing et de ses cantons nous fait parvenir la copie de la lettre adressée à M. le Maire, au sujet de la distribution des vêtements chauds.

Voici cette lettre:

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous renouveler la requête que, déjà l'an dernier, nous vous avons présentée: Nous vous demandons et nous demandons à tous les membres du Conseil municipal de Tourcoing, d'associer les Deux mille neuf cents enfants des écoles libres à tous leurs camarades des écoles officielles, dans la distribution des vêtements chauds qui aura lieu dans quelques jours.

Le droit de ces enfants à cette égalité de traitement est si net, que l'on se demande comment elle peut ne pas encore exister; ne supportent-ils pas, ne effet, les mêmes rigueurs de l'hiver? et par suite, dans cette affaire n'y a-t-il pas, pour toute municipalité, l'exécution d'un simple devoir d'humanité ?

Et d'ailleurs, ces enfants des écoles libres et leurs parents n'ont-ils pas le droit le plus absolu de suivre l'école libre ?

L'école libre est légale, elle est autorisée, organisée par la loi française; les enfants qui la fréquentent ne font qu'exercer un droit !

Comment donc des Municipalités peuvent-elles leur tenir rigueur dans une nation dont la grande pensée est de respecter la liberté de tous?

Certainement notre demande est conforme au vœu du pays: Questionnez tout ouvrier, tout employé père de famille, que n'avengle pas la passion politique; demandez-lui si son camarade d'usine doit souffrir dans ses enfants, être marqué d'un signe de honte, parce qu'il lui plaît de donner telle éducation à ses enfants: La réponse est connue d'avance !

Frappées par ces raisons de premier ordre, la plupart des Municipalités qui nous entourent ont compris qu'elles ne pouvaient plus prolonger l'inégalité ancienne !

Toutes ces cités n'en sont-elles pas plus heureuses ?

N'ont-elles pas réalisé l'idéal de toute Municipalité, qui est d'établir entre tous les citoyens, une parfaite égalité de traitement, sans considération de parti?

Veuillez agréer, te... (Signé): **C. Loosveldt.**

Assemblée générale de la Chambre syndicale des Courtiers assermentés

La Chambre syndicale des Courtiers assermentés de Tourcoing s'est réunie mardi 28 courant, en assemblée générale, à 16 h. 30, à la Bourse de Commerce. Il a été procédé à la constitution de son Conseil d'administration, qui se compose de: M. Georges Destombes, président; M. Gustave Desrousseaux, syndic; M. Henry Parent, secrétaire-trésorier; MM. Lapersonne et Guéranger, membres.

Après l'exposé de la situation active et financière de la corporation, il a été donné connaissance de la lettre de démission de courtier de M. Henry Grau.

La Chambre syndicale, tout en prenant acte de cette décision, exprime à M. Grau tous ses regrets d'être privée d'un aussi précieux collaborateur et le prie de bien vouloir accepter l'honorariat, comme témoignage de reconnaissance pour les trente-cinq années de dévouement qu'il n'a cessé d'apporter à la corporation.

L'on décida ensuite de participer aux travaux des prochaines assises du Congrès de l'Union nationale des Courtiers assermentés, afin d'y apporter toutes suggestions pouvant intéresser le groupement des courtiers inscrits.

Plusieurs vœux furent émis, dont un fut retenu d'une façon plus particulière et fera l'objet d'une nouvelle démarche près la Chambre de Commerce, pour obtenir de celle-ci l'avis favorable à la demande déjà faite l'an passé, pour l'admission à la chambre d'un courtier qui peut être d'une grande utilité dans les nombreuses questions intéressant les intermédiaires de notre commerce lainier.

Après les félicitations adressées aux nouveaux courtiers, MM. Lesur et Dervaux, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 18 h. 30.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 30 décembre 1926 — N° 90.

La Petite Bleue

PAR GEORGES PRADEL

DEUXIEME PARTIE

Maîtres chanteurs

V

— Un homme et une femme sont, en effet, venus chez moi, la nuit, à diverses reprises... Ce sont, je crois, des bohémiens... Je suis superstitieuse... Ils venaient me tirer la bonne aventure...

Le petit Viaume grimaça une moue significative, voulant dire par ainsi :

— Nous ne saurons rien...

— La bonne aventure !... Leur avez-vous donné beaucoup d'argent ?...

— Ceci ne regarde que moi seule et ne peut avoir aucun intérêt pour vous !...

— Vous croyez ?...

— Parfaitement !...

— Il y a quelque chose... flaira le policier... mais nous ne saurons rien...

Et, tout haut :

— Et savez-vous ce qu'ils sont devenus ?...

— Depuis quand ?...

— Depuis cette nuit...

— Ils sont donc partis ?...

— Qui !... Cet imbécile de Moreau les flait très bien... Il est venu me chercher à Loudéac pour me dire qu'ils étaient entrés tous trois dans la roulotte habitée par eux... J'ai requis alors monsieur le commissaire de Loudéac... et, quand nous sommes arrivés, la roulotte avait disparu... Alors, nous sommes venus ici pour vous demander des explications...

— Je n'en ai pas d'autres à vous fournir...

L'inspecteur se levait, imitant d'un signe le commissaire de police à l'imiter.

— Dieu veuille que vous ne soyez pas la première à le regretter un jour, mademoiselle...

Blanche de Kérampart se taisait.

Mais, comme elle reconduisait les deux policiers jusqu'au perron d'honneur, des cris se firent entendre :

— Au feu ! au feu !...

Ces cris étaient poussés par les gardes-chasse du domaine de Kérampart.

En même temps, d'un taillis de sapins non éloigné, s'élevait en spirales une colonne épaisse de flammes et de fumée.

Et Plaintel, le régisseur, accourait, disant à sa maîtresse :

— Le feu est aux Kermaines ! et il menace de gagner les grands bois...

— Eh bien ! mon bon Plaintel !... fit Blanche de Kérampart, avec un désespérant sang-froid... il faut faire tous vos efforts pour l'éteindre !...

Et, se tournant vers un valet de pied :

— Faites ratteler !...

Le petit Viaume, accompagné du commissaire, se retirait... L'inspecteur se grattait l'oreille en répétant à mi-voix :

— Ça !... c'est un tour de mes lascars... j'en jurerais... Mais quel intérêt ont-ils en à mettre le feu ?...

Cet intérêt existait... Le petit Viaume ne s'était pas trompé... C'étaient bien les *lascars*, ainsi qu'il les appelait, qui avaient mis le feu aux sapins des Kermaines.

D'une façon toute spéciale, par exemple.

...Au moment où Victor Courteuil entraînait Chinette et lui promettait un bon et réel sommeil, cette fois, dans la roulotte, il n'avait pas la moindre idée de tenir sa promesse...

— Il nous reste bien du chemin à faire... avait-il dit.

Cette phrase était grosse de mystère...

— Toi... avait-il dit à Lariol en lui remettant Chinette... secoue-la, réveille-la... Nous ne pouvons la laisser ici, il faut qu'elle vienne avec nous...

— Tiens !... parbleu !...

— Je ne te demande pas de parler, mais bien simplement de m'écouter...

— Je ne fais jamais que ça !...

— Il reste le cheval de la roulotte et les trois rosses qui me servaient à passer pour un marchand de chevaux... Attelle la roulotte et partons !...

— Tu connais la route ?...

— Oui... Ça n'est pas loin d'ici...

— Pas loin d'ici... et tu me dis qu'il nous reste beaucoup de chemin à faire !...

— Ah ! que tu es rasoir avec tes sempiternelles réflexions !... Fais ce que je te dis, et voilà tout !... Dépêche-toi !... Le jour va paraître... Et si nous rencontrons un garde, notre affaire pourrait très bien être flambée...

Et, se mettant à rire, Courteuil ajouta :

— Tiens, c'est un mot !...

— Un mot ?...

— Oui... Attelle !... vieille seringue !... Je te l'expliquerai tout à l'heure !... En attendant, attelle !...

Quelques instants plus tard, la roulotte, suivie des trois rosses, s'enfonçait dans le bois de Kérampart...

Ainsi que l'avait annoncé le chef de l'expédition, elle n'allait pas loin et s'arrêtait au mil